Corrigé – Brevet 2023 – français (grammaire et compréhension) – Nouvelle-Calédonie

Le « Discours sur la misère » de Victor Hugo et le croquis d'Eloi Vincent, Famille de mots, propositions, valeur du présent, réécriture au passé composé

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Compréhension et compétences d'interprétation – Le « Discours sur la misère » de Victor Hugo et le croquis d'Eloi Vincent *(32 pts)*

1. Ce texte appartient au genre du **discours**, plus précisément du discours politique (l'éloquence parlementaire) : c'est un texte argumentatif écrit pour être prononcé à voix haute devant un public qu'il faut convaincre. Trois éléments le prouvent :

- **le paratexte** : le titre « Discours sur la misère » et la précision « prononcé à l'Assemblée le 9 juillet 1849 » indiquent qu'il s'agit d'une prise de parole orale, devant des députés, à une date précise ;
- **l'adresse directe à l'auditoire** : l'orateur interpelle ceux qui l'écoutent par l'apostrophe « messieurs » (l. 1 et l. 22), parle à la première personne (« je dis », l. 1) et s'adresse à eux à la deuxième personne du pluriel (« Vous n'avez rien fait », l. 11) ;
- **les indications entre parenthèses, en italique**, qui rapportent les réactions de la salle, comme « (Bravo ! – Applaudissements.) » (l. 10) ou « (C'est vrai ! c'est vrai !) » (l. 24), et le geste final de l'orateur : « L'orateur descend de la tribune » (l. 25-26). Le texte est donc la transcription d'un discours réellement prononcé en séance.

2. Ce discours est prononcé par **Victor Hugo**, dont le nom figure dans le paratexte. L'écrivain est alors député : il parle en son nom propre et s'implique personnellement (« moi, qui parle », l. 4). Il le prononce **à l'Assemblée**, comme l'indique le paratexte (« prononcé à l'Assemblée le 9 juillet 1849 »), du haut de la **tribune**, d'où il « descend » à la fin (l. 25-26). Il s'adresse aux **députés**, ses « collègues » (l. 26), qu'il apostrophe par « messieurs » (l. 1 et l. 22) et qu'il désigne comme « cette assemblée, majorité et minorité » (l. 8) : il veut toucher tous les bancs, et pas seulement la gauche qui l'applaudit (« Bravos à gauche », l. 13). À travers eux, il interpelle aussi la société tout entière, dont « la conscience » est engagée selon lui (l. 3).

3. La thèse de Victor Hugo est clairement formulée à la fin du discours : « faites maintenant des lois contre la misère ! » (l. 25). Elle est déjà annoncée au deuxième paragraphe, qui fixe à l'Assemblée « ce but sublime, l'abolition de la misère ! » (l. 10).

Reformulation : pour Victor Hugo, la misère n'est pas une fatalité ; les députés ont le devoir de voter des lois pour la faire disparaître, de la même manière qu'ils ont déjà légiféré contre le désordre.

4. Deux arguments majeurs soutiennent cette thèse dans les troisième et quatrième paragraphes.

- **Premier argument (troisième paragraphe) : tant que la misère existe, l'action des députés reste vaine et profondément injuste.** Hugo répète aux députés : « Vous n'avez rien fait » (l. 11), tant que des personnes honnêtes souffrent sans l'avoir mérité : « tant que ceux qui sont dans la force de l'âge et qui travaillent peuvent être sans pain ! tant que ceux qui sont vieux et qui ont travaillé peuvent être sans asile ! » (l. 14-15). Autrement dit, une société où l'on peut travailler toute sa vie et mourir de faim n'a pas rempli son devoir : rétablir l'ordre ne suffit pas si « l'ordre matériel raffermi n'a point pour base l'ordre moral consolidé » (l. 11-12).
- **Second argument (fin du troisième paragraphe et quatrième paragraphe) : la misère menace l'ordre et la paix sociale.** Elle nourrit la révolte, puisque « l'esprit de révolution a pour auxiliaire la souffrance publique » (l. 19) et que « l'homme méchant a pour collaborateur fatal l'homme malheureux » (l. 20-21). Hugo le résume par une image : « c'est l'anarchie qui ouvre les abîmes, mais c'est la misère

qui les creuse » (l. 23-24). Lutter contre la misère n'est donc pas seulement généreux, c'est aussi l'intérêt des députés : il en appelle « à votre sagesse » (l. 23). Des lois contre l'anarchie resteront impuissantes si l'on ne s'attaque pas à sa cause profonde.

5. a. Victor Hugo semble bien avoir réussi à **convaincre** (agir sur la raison) et à **persuader** (toucher les émotions) son auditoire. Les indications entre parenthèses montrent l'adhésion croissante des députés : « (Bravo ! – Applaudissements.) » (l. 10), « Vive et unanime adhésion » (l. 12), « (Acclamation.) » (l. 18), « (C'est vrai ! c'est vrai !) » (l. 24). À la fin, l'approbation gagne toute la salle, puisqu'il y a un « Mouvement prolongé sur tous les bancs » et que l'orateur « reçoit les félicitations de ses collègues » (l. 25-26). On peut nuancer légèrement : certains passages ne sont applaudis que d'un côté de l'Assemblée (« Bravos à gauche », l. 13), mais l'ensemble des réactions montre que le discours a porté.

5. b. Victor Hugo utilise plusieurs procédés pour convaincre et persuader ; en voici trois.

- **L'anaphore et le rythme martelé.** La formule « Vous n'avez rien fait » revient six fois dans le troisième paragraphe (de la l. 11 à la l. 19), le plus souvent prolongée par « tant que » : « Vous n'avez rien fait tant que le peuple souffre ! » (l. 12-13). Cette répétition fonctionne comme une accusation qui s'amplifie à chaque reprise, jusqu'au redoublement « vous n'avez rien fait, rien fait » (l. 19-20). Elle empêche l'auditoire de se sentir quitte et crée un crescendo que ponctuent les réactions de la salle. Dès le début, une énumération construite sur le même modèle montre l'ampleur de l'effort demandé : « toute sa force, toute sa sollicitude, toute son intelligence, toute sa volonté » (l. 2).
- **L'appel aux émotions (le pathétique) et l'indignation morale.** Hugo rend la misère concrète par des images saisissantes : « tant qu'on meurt de faim dans nos villes » (l. 16), des travailleurs « sans pain », des vieillards « sans asile » (l. 15). Il énumère les victimes en insistant sur leur honnêteté : « aux pauvres familles honnêtes, aux bons paysans, aux bons ouvriers, aux gens de cœur ! » (l. 17-18), ce qui rend leur sort d'autant plus injuste. Le vocabulaire religieux donne encore plus de gravité à son propos : ces faits sont « des crimes envers Dieu » (l. 5), et il réclame « des lois évangéliques » (l. 17). Enfin, il s'implique lui-même (« je m'en sens, moi, qui parle, complice et solidaire », l. 4) pour pousser chaque député à se sentir, lui aussi, responsable.
- **Les formules frappantes, fondées sur le parallélisme et l'antithèse.** La phrase « c'est l'anarchie qui ouvre les abîmes, mais c'est la misère qui les creuse » (l. 23-24) oppose deux causes du désordre avec deux tournures identiques (« c'est . . . qui ») et une métaphore, celle de l'abîme : elle fait comprendre en une image que la misère est la cause profonde du danger. La dernière phrase, « Vous avez fait des lois contre l'anarchie, faites maintenant des lois contre la misère ! » (l. 24-25), reprend le même verbe et la même construction : du constat au passé composé, on passe à l'ordre à l'impératif. Ce raisonnement par analogie s'adresse à la raison des députés, et sa forme ramassée le rend facile à retenir.

> 💡 **Astuce.** Pour une question sur 9 points, fais trois paragraphes courts : le nom du procédé, une citation exacte avec sa ligne, puis l'effet produit sur l'auditoire (ce que le procédé fait comprendre ou ressentir). Un procédé cité sans commentaire rapporte très peu.

6. Ce document est un **croquis en couleurs** d'Eloi Vincent, intitulé « Croquis pour servir à illustrer l'histoire de l'éloquence » et daté de 1910 ; le titre, la signature et la date sont inscrits en bas à gauche. Il s'agit d'une planche d'études, peinte à grands traits rapides, dans des tons bruns sur un fond clair, qui représente **le même orateur** plusieurs fois, dans différentes attitudes : un homme âgé à la barbe et aux cheveux blancs, vêtu d'un costume brun, d'une chemise blanche et d'une cravate sombre. On compte six grandes figures en buste et deux petites silhouettes. Chaque figure correspond à un moment du discours, que précise une inscription :

- en haut à gauche, « L'exorde » (le début du discours) : l'orateur se penche en avant, l'index pointé vers le bas ;
- en haut au centre, « ah ! monsieur de Dieu, si vous saviez combien je suis heureux de vous imaginer presque de la pitié » : il porte la main à son visage, comme pour une confidence ironique ;
- en haut à droite, « . . .J'ai le droit de vous dire : pas cela ou pas vous !! » : appuyé des deux mains sur le rebord de la tribune, il fixe l'auditoire d'un regard furieux ;

- en bas à gauche, « Et moi je vous dis : prenez garde ! » : penché au-dessus d'un pupitre couvert de feuilles, la bouche grande ouverte, il pointe un index menaçant ;
- au centre, « Au sommet de la période » : debout, la tête rejetée en arrière, le bras levé, il crie ; c'est le point culminant de la longue phrase oratoire ;
- en bas à droite, « Je demande la parole ! » : depuis sa place, il tend le bras, l'index levé, pour obtenir le droit de parler.

Les deux petites silhouettes, dont l'une semble descendre des marches, portent de courtes inscriptions manuscrites qui ne sont pas transcrites. L'ensemble, par la répétition du personnage et l'exagération des gestes, a quelque chose de vivant et d'un peu caricatural.

7. Cette image est **bien choisie** pour illustrer le texte, même si elle ne représente ni Victor Hugo ni la misère.

- **Le cadre est le même** : le croquis montre un orateur à la tribune, appuyé sur son rebord ou penché au-dessus du pupitre ; or le texte se termine quand « L'orateur descend de la tribune » (l. 25-26).
- **La parole est une parole d'avertissement** : l'inscription « Et moi je vous dis : prenez garde ! » rappelle les « je dis » répétés du premier paragraphe (« je dis que la société doit dépenser toute sa force », l. 1-2) et les mises en garde de Hugo : « je vous conjure d'y réfléchir. Messieurs, songez-y » (l. 23).
- **Le sommet de l'émotion** : la figure centrale, « Au sommet de la période », bras levé et bouche ouverte, fait penser aux phrases qui s'amplifient jusqu'à l'exclamation, comme la longue série des « Vous n'avez rien fait, tant que » (l. 14-21) ou « ce but sublime, l'abolition de la misère ! » (l. 10).
- **Les gestes traduisent l'indignation** : les index pointés, le regard furieux et les cris correspondent au ton accusateur et aux points d'exclamation du discours (« Vous n'avez rien fait tant que le peuple souffre ! », l. 12-13).
- **Dieu est invoqué** dans l'image (« ah ! monsieur de Dieu ») comme dans le texte (« des crimes envers Dieu », l. 5).
- **Les étapes du discours** : l'image va de « L'exorde », le début, à la prise de parole, comme le texte, qui s'ouvre sur « Eh bien, messieurs » (l. 1) et annonce sa fin : « je le répète en terminant » (l. 22).

On peut toutefois nuancer : le croquis date de 1910, soit plus de soixante ans après le discours, il ne montre pas l'auditoire dont le texte rapporte les réactions, et son ton légèrement caricatural contraste avec la gravité du sujet. Il illustre donc surtout l'**art oratoire** de Victor Hugo, sa passion et sa force de conviction, plutôt que le thème de la misère lui-même.

Grammaire et compétences linguistiques – Famille de mots, propositions, valeur du présent, réécriture au passé composé *(18 pts)*

1. a. Deux mots de la même famille que « fraternelles » : **fraternité** et **fraterniser** (on accepte aussi « fraternellement », « fratrie », « confrère »).

1. b. Le radical **« fratern- »** vient du latin *frater*, qui signifie **« frère »**. Des lois « fraternelles » (l. 17) sont donc des lois qui traitent les pauvres comme des frères, avec solidarité et affection.

2. a. Le passage contient trois verbes conjugués (« dis », « sont », « doivent »), donc **trois propositions** :

[je dis] [que ce sont là des choses [qui ne doivent pas être]]

- « je dis »
- « que ce sont là des choses »
- « qui ne doivent pas être »

2. b.

- « je dis » : **proposition principale** ;
- « que ce sont là des choses (qui ne doivent pas être) » : **proposition subordonnée conjonctive complétive**, introduite par la conjonction de subordination « que » ; elle est COD du verbe « dis » (je

dis *quoi ?* — on peut la remplacer par « cela » : « je dis cela ») ;
- « qui ne doivent pas être » : **proposition subordonnée relative**, introduite par le pronom relatif « qui », dont l'antécédent est « choses » ; elle est complément de l'antécédent « choses ». Elle est enchâssée dans la complétive.

3. a. Les verbes « descend » et « reçoit » sont conjugués au **présent de l'indicatif**.

3. b. C'est un **présent de narration** : il rapporte des actions passées (elles ont eu lieu le 9 juillet 1849) comme si elles se déroulaient sous les yeux du lecteur. Placé entre parenthèses comme une indication de mise en scène, il rend la fin de la séance plus vivante.

4. Réécriture (les verbes au présent de l'indicatif passent au passé composé ; « c'est » et « ce n'est pas » restent inchangés) :

> « Vous l'**avez vu**, messieurs, je l'**ai répété** en terminant, ce n'est pas seulement à votre générosité que je **me suis adressé**, c'est à votre sagesse, et je vous **ai conjurés** d'y réfléchir. Messieurs, songez-y, c'est l'anarchie qui **a ouvert** les abîmes, mais c'est la misère qui les **a creusés**. »

Changements :

- « voyez » → « avez vu », « répète » → « ai répété » : auxiliaire *avoir* ; le pronom « l' » est placé avant, mais il est neutre (il reprend une idée, « cela »), donc le participe ne s'accorde pas ;
- « m'adresse » → « me suis adressé » : verbe pronominal, donc auxiliaire *être* ; le participe s'accorde avec le sujet « je », qui désigne Victor Hugo (masculin singulier) ;
- « conjure » → « ai conjurés » : auxiliaire *avoir* ; le COD « vous » (les députés, « messieurs », masculin pluriel) est placé avant le verbe, donc le participe s'accorde : **-és** ;
- « ouvre » → « a ouvert » : le COD « les abîmes » est placé après le verbe, pas d'accord ;
- « creuse » → « a creusés » : le COD « les », qui reprend « les abîmes » (masculin pluriel), est placé avant le verbe, donc accord : **-és** ;
- restent inchangés : « songez-y », qui est à l'impératif présent et non à l'indicatif ; « en terminant », qui est un gérondif ; l'infinitif « réfléchir ».

> ⚠ **Piège.** Trois pièges dans cette réécriture : l'accord de « conjurés » et de « creusés » avec un COD placé avant le verbe, l'auxiliaire *être* pour « me suis adressé », et « songez-y », qu'il ne faut surtout pas transformer puisqu'il est à l'impératif. Relis chaque participe en te demandant : auxiliaire *être* ou *avoir* ? COD placé avant ou après ?

Conseils pour le jour J

Ce sujet porte sur un **discours argumentatif** : pense tout de suite aux notions de thèse, d'arguments, de **convaincre** (la raison) et de **persuader** (les émotions), et au vocabulaire des procédés oratoires (apostrophe, anaphore, énumération, gradation, antithèse, parallélisme, exclamation). Les indications en italique entre parenthèses sont précieuses : elles montrent les réactions de la salle et te servent pour les questions 1, 2 et 5. a.

La question 5. b vaut 9 points à elle seule : garde-lui au moins quinze minutes et fais-en trois vrais paragraphes (procédé, citation exacte avec la ligne, effet). Pour les questions 6 et 7, décris vraiment l'image (nature, auteur, date, personnage, gestes, inscriptions) et trouve au moins quatre rapprochements précis avec le texte, sans oublier une nuance : ce n'est pas Victor Hugo qui est représenté.

En grammaire, la réécriture rapporte 10 points sur 18 : repère d'abord, en les soulignant, les verbes au présent de l'indicatif, en laissant « c'est », « ce n'est pas », « songez-y » et « en terminant », puis vérifie chaque participe passé (auxiliaire, place du COD). Recopie le passage en entier, avec la ponctuation.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).